

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°81 JUIN 2021

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Conflits "Il nous faut briser la tenaille des identités nationalistes, xénophobes, fondamentalistes, et (re)faire du principe laïque le ciment rendant le plus grand nombre disponible pour les luttes sociales et émancipatrices."

P. 2



TOUS CES TERMES SONT OFFICIELS...!

La laïcité sur le grill, les religieux tirent les marrons du feu !

La laïcité objet de toutes les attentions.

P. 3

Le poison de l'idéologie identitaire

L'idéologie identitaire prétend dépasser le concept de conscience de classe au profit de l'essentialisation d'identités différenciées basées sur le genre, la sexualité, la « race », la religion ...

P. 5

De la Révolution à la Commune... et après

Un long et laborieux chemin que celui qui aboutira en 1905 à la loi de Séparation des Eglises et de l'État

P.8

Libertés de conscience, de culte, de religion

Ces mots sont-ils synonymes ?

P. 10

« L'identité n'est pas un héritage, mais une création. Elle nous crée, et nous la créons constamment. Et nous ne la connaissons que demain. Mon identité est plurielle, diverse. »

Mahmoud Darwich, poète palestinien



É
d
i
t
o

Conflits

Le poison identitaire gagne du terrain sur cette planète, qu'il prenne la forme de nationalismes ou de fondamentalismes religieux, le plus souvent combinant les deux. Ils sont alors le carburant de conflits violents, meurtriers et presque irréductibles rendant difficile la recherche de la paix civile.

En Israël, à Gaza, en Cisjordanie s'imbriquent des décennies de spoliations, de discriminations, d'occupation, de colonisation, d'apartheid (selon le rapport récent de Human rights watch¹), de racisme pour trois générations de palestinien·ne·s. Cette situation répétitive est intolérable pour les populations, y compris israéliennes prisonnières d'une fuite en avant de leurs dirigeants. Elle ruine l'espoir pour les palestinien·ne·s d'obtenir la justice devant l'impunité, l'égalité devant la domination brutale et la répression, le respect des droits humains universels face aux privilèges conquis puis pérennisés par la force. L'impuissance de l'ONU depuis 1948, la pusillanimité, la duplicité, la complicité des grandes puissances, de l'Europe, de la France laissent prospérer au XXI^e siècle une situation de colonialisme et d'apartheid. Cela favorise à la longue les impasses identitaires et religieuses avec des fondamentalistes et des ultraorthodoxes qui sont la clé de combinaisons politiques en Israël. La solution du conflit qui est asymétrique, avec des agresseurs et des agressés, ne se trouve pas dans une funeste fuite en avant accélérée depuis 2018 avec la loi "Israël état-nation du peuple juif" réduisant les citoyens arabes en citoyens de seconde zone sur des fondements religieux. « *Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être libre* », selon Karl Marx. La solution n'est pas non plus du côté du Hamas, devenu majoritaire au parlement palestinien, créé par des frères musulmans, soutenu et financé par le Qatar et l'Iran. Le socle d'une paix juste et durable, c'est la séparation du politique et du religieux, c'est la laïcité que réclamaient dans la rue des jeunes manifestant.es au Liban régi par les 18 confessions et communautés reconnues.

Quand Jean Jaurès défendait la séparation des Églises et de l'État, ce n'était pas pour établir une paix sociale muselant les conflits de classe, mais pour garantir la paix civile et l'unité de la population émancipée de la tutelle et des conflits religieux, ce qui favorise le combat social pour l'intérêt général. Notons au passage qu'en ce mois de mai, le président Macron aura préféré célébrer le bicentenaire de Napoléon I^{er} dont la loi de 1905 a défait le Concordat avec les quatre cultes reconnus plutôt que de célébrer la Commune séparant « l'Église de l'État »,

créant l'école gratuite, laïque et obligatoire. Nous sommes dans une période de conflits où les puissants exploitent et maltraitent les populations, 8 à 9 millions de personnes reçoivent de l'aide alimentaire selon la Direction générale de la cohésion sociale, nombre en forte augmentation dans le contexte de la pandémie. Les religieux, y compris fondamentalistes, s'accommodent parfaitement du capitalisme version néo-libérale. Plutôt la charité et l'embrigadement que les services publics. Ils relèvent des mêmes radicalités identitaires² que les droites extrêmes, ils se répondent et se renforcent mutuellement.

Plutôt que la complaisance d'une partie de la gauche envers une religion dite des opprimés à laquelle elle assigne une partie de la population, il nous faut briser la tenaille des identités nationalistes, xénophobes, fondamentalistes, et (re)faire du principe laïque le ciment rendant le plus grand nombre disponible pour les luttes sociales et émancipatrices. Dans un récent ouvrage collectif³ est affirmé ceci : « les clivages liés aux origines et aux identités ethnoreligieuses ont récemment pris une importance inédite et semblent rapprocher le cas des européens de celui des États-Unis. [...] La modération des programmes politiques des partis de gauche traditionnels ainsi que leur adhésion dans certains cas aux politiques néolibérales » ont ainsi « contribué au déclin des clivages de classe, à l'effondrement de ces partis et à la montée en puissance des conflits identitaires³ ». Alors, plutôt que de se diriger vers une catastrophe sociale, démocratique, écologique à la Trump, ne nous trompons pas de conflit, prenons le chemin du combat laïque et du combat social ! □

Francis VANHÉE, président du CREAL76
le 29.05.21

¹ https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2021/04/israel_palestine0421_web_0.pdf
(voir 4 premières pages)

² <https://www.editions-harmattan.fr/livre-radicalites-identitaires-la-democratie-face-a-la-radicalisation-islamiste-indigeniste-et-nationaliste-manuel-boucher-9782343203232-66021.html>

³ Amory Gethin, Clara Martinez-Toledano, Thomas Picketty. Clivages politiques et inégalités sociales, une étude de 50 démocraties (1948-2020). Ed EHESS/Gallimars/Seuil et <https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/170421/quand-l-occident-se-tribalise-et-le-reste-du-monde-se-classifie>

Sommaire

- 2 - Édito : Conflits
- 3 - Chronique du mécréant : la laïcité sur le grill, les religieux tirent les marrons du feu !
- 4 - Mots croisés
Le hochet qui enfle
- 5 - Décryptage : le poison de l'idéologie identitaire
- 7 - Plus qu'un illustrateur, un dessinateur, un ami : Landais
- 8 - De la Révolution à la Commune et après
- 9 - Vie du CREAL
Billet du grogneux
- 10 - Libertés de conscience, de culte, de religion
- 11 - Textes en ligne
- 12 - Communiqué : Orléans, pour un 1^{er} mai laïque et social
L'or rouge, la bataille du sang
- 13 - Coup de chapeau à Rachel Kahn pour « Racée »
Le Havre : Louise Michel échappe à un assassinat
- 14 - L'université catholique de l'Ouest à l'offensive
343 : il y a 50 ans l'émancipation des femmes poursuivait son chemin
- 15 - L'orientation: Dieu fixera-t-il ta voie professionnelle ?
- 16 - Figaro ci, figaro là
La grande et la petite
- 17 - Enseignement des langues : un forfait pour le privé
Utile lecture : la Gauche contre les Lumières
Le bêtisier du laïco-sceptique
- 18 - Les fossoyeurs de la République
Note de lecture : Vivre avec nos morts
Note de lecture : Ensemble, nous demandons justice
- 19 - Échos d'ailleurs : Égypte, mort de Nawal al-Saadawi
Algérie : régression de la liberté d'expression
- 20 - Chronique de Rahan : Mon truc en plume

Dominique
**La chronique
du mécréant**
DELAHAYE

La laïcité sur le grill, les religieux tirent les marrons du feu !

C'est devenu le sujet à la mode.

Un brusque regain d'intérêt que le gouvernement fait sien, en organisant des états généraux. La laïcité, si longtemps reléguée au rang d'accessoire poussiéreux sur une des étages du musée de l'histoire ouvrière et républicaine, est depuis quelque temps l'objet de toutes les attentions. Même si la plupart de ceux et celles qui en parlent rivalisent d'ignorance, d'approximations, ou de contre-vérités sur ses origines, son histoire et les combats qui ont permis sa naissance. Même si ces états généraux menacent de se transformer en funérailles de première classe.

Mais qu'importe, le principal est d'en parler, de se l'accaparer. Le moins que l'on puisse dire est que dans ce débat, les diverses composantes de la gauche ne s'illustrent pas par leur lucidité. Entre celles qui s'égareront sur les chemins défrichés par l'extrême droite et celles qui sont tout près de ravalier la laïcité au rang de bras armé d'un universalisme néocolonial fleurant bon le racisme, la confusion est complète. Par leur absence et par leurs errements idéologiques, elles ont laissé la droite et l'extrême droite en devenir les champions.

Le paradoxe est que le flou de leur positionnement a permis au RN et aux réactionnaires de tout poil, d'imposer leur version déformée de cette valeur fondatrice de la République et de notre paix civile, comme version de référence. Au point qu'une partie de la jeunesse vit maintenant ces lois garantissant sa liberté comme oppressives.

Il n'y a au fond qu'un vainqueur dans cet obscur affrontement. Le camp de la religion, du fanatisme et de la soumission.

J'ai lu récemment le *Taité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, dont le cœur n'est pas la question de la laïcité, ni même de la religion. Et pourtant, il est facile de constater à sa lecture à quel point les choses ont changé sur ces sujets depuis 1967. Mai 1968 n'avait pas eu lieu et R.Vaneigem parlait de la question religieuse à l'imparfait : « *Les croyances religieuses dissimulaient l'homme à lui-même, leur bastille l'emmuraient dans un monde pyramidal dont Dieu tenait lieu de sommet, et le roi de hauteur.* » Comme si le carcan idéologique que l'Église faisait peser depuis des siècles sur l'école, les mœurs, la démocratie politique, ou la famille, avait définitivement été balancé aux poubelles de l'histoire. Peut-être faut-il voir dans cette idée

naïve, une des raisons pour laquelle pendant les décennies qui ont suivi, le combat des « hussards noirs de la République » contre l'obscurantisme religieux a, petit à petit, été abandonné par les syndicats enseignants par exemple ?

Pourtant, dans cet intervalle, jamais le lobby cléricale n'a lâché l'affaire. Du combat contre l'IVG et les droits des femmes, à celui pour la défense de l'école privée, en passant par les multiples tentatives, parfois violentes, de censure de films ou de spectacles, jamais il n'a abandonné l'espoir de cadenasser nos vies : « *La croyance au Diable et à Dieu, si farfelue soit-elle, fait de l'un et de l'autre fantômes une réalité vivante sitôt qu'une collectivité les juge assez présents pour inspirer des textes de lois.* »



Le jugement dernier N-D de Paris

Il manque aujourd'hui, parmi les responsables de la gauche, au-delà de la défense ô combien indispensable de notre laïcité, des voix fortes pour critiquer les religions et leur pouvoir de nuisance. Il nous manque des analystes lucides de leur absolue volonté, pour défendre leur pouvoir, de s'opposer au progrès humain. Il nous manque la dénonciation argumentée, de leur acharnement à nous faire porter individuellement le poids de la faute. Il nous manque la condamnation sans ambiguïté de leur obstination, pour une rédemption de pacotille, à nous inviter à taire nos

colères terrestres en nous infligeant le terrible prix de la pénitence : « *Il faut cependant ici compter avec l'ignoble tare des religions, avec la mythologie chrétienne surtout, qui mit son génie à porter au plus haut point de perfection cette suggestion morbide et dépravée : prémunis-toi contre la mutilation par la mutilation volontaire !* »

Il nous manque des intellectuels et des intellectuelles, courageux et courageuses, pour défendre de manière intransigeante ce principe universel : la critique des religions, l'insoumission à tous ses dogmes est une dimension indispensable de tout combat émancipateur.

« *Qu'est-ce que Dieu ? Le garant de la quintessence du mythe où se justifie la domination de l'homme par l'homme. La dégoûtante invention n'a pas d'autre excuse. (...) Dieu authentifie le sacrifice mythique du maître au bien public, et le sacrifice réel de l'esclave au pouvoir privé et privatif du maître. Dieu est le principe de toutes les soumissions, la nuit qui légalise tous les crimes.* »

On sait qu'il faut prendre les sondages avec précautions. Cependant des enquêtes récentes montrent une progression sensible du nombre de jeunes se rattachant à une religion (de 34 à 53 %), et un sondage IFOP/Charlie-Hebdo montre qu'il reste encore 17 % de la population croyante qui font passer leurs convictions religieuses avant les valeurs de la République (37 % parmi les 15/24 ans).

Ici et là on célèbre l'anniversaire de la Commune. Noble geste.

Ne serait-il pas plus utile de faire vivre l'exigence de liberté et la dénonciation de l'imposture religieuse, pour lesquels tant de communistes et de communistes ont donné leur vie ? □

Toutes les citations sont tirées du *Taité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations* de Raoul Vaneigem

grille n° 63

MOTS CROISÉS

grille n° 64

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	R	E	E	X	P	O	R	T	A	S
2	E	N	L	U	M	I	N	U	R	E
3	L	A	I		E	G	A	R	E	R
4	I		M	E	I	N		B	P	I
5	Q	U	I	P	R	O	Q	U	O	S
6	U		N	I		N	I	L		Q
7	A	G	E	N	D	A		E	C	U
8	I	O	R	I		D	E	N	I	E
9	R		A	E	R	E		T	O	N
10	E	T	I	R	A	S	S	E	N	T

Le verbicruciste présente ses excuses aux cruciverbistes. Cette grille comporte une erreur dans le I vertical (2) : le « COIN » attendu par la définition est devenu « CION » fautif. Voilà à quels errements conduit le confinement ! Le coupable sera mis au coin.

Le hochet qui enfle

C'est le *Canard Enchaîné* (12/05/21) qui nous l'apprend grâce à sa lecture attentive du « Journal officiel » (05/05/21).

Que les enseignant-e-s qui sont présentement dans la difficulté et doivent faire face non seulement à la pandémie mais aux fantaisies réformatrices du ministre Blanquer, prennent patience. Une heureuse distinction viendra, peut-être, récompenser les plus zélé-e-s. Un hochet d'un nouveau type sera bientôt épingler sur les poitrines pédagogues. Non, les fameuses Palmes académiques ne vont pas être sacrifiées sur l'autel de la modernité mais elles vont grossir : « *La taille de la médaille du grade de chevalier est portée à 35 mm, au lieu de 30 (...). La taille du ruban est, quant à elle, portée à 37 mm au lieu de 11 pour les chevaliers et à 22 mm pour les officiers.* »

Quelle chance avons-nous d'avoir un ministre qui trouve son inspiration réformatrice auprès de Jean de La Fontaine ! ☐



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Pieuses œuvres complètes.
2. Devra refaire son unité ; herbage retourné.
3. Il était sous pression celui-là.
4. Poussa un cri pas chouette ; jase en forêt.
5. Aromate ; cher disparu.
6. Elles annoncent la controverse ; pour dire le plus ?
7. A été devant devant ; variété fruitière pour une comptine.
8. Maugréas.
9. On le dit du demi-frère ; à l'écoute avec pan.
10. Comparasse.

VERTICALEMENT

- A. Géant microscopique.
- B. Vieilles toilettes ; compère de rhino.
- C. Recherchai le poids net ; il vaut mieux qu'il soit gonflé.
- D. Un train d'enfer ; demi sénile ; un corps sans os.
- E. Gouvernement d'une clique.
- F. Mot d'ordre boursier.
- G. Pour Rimbaud c'est gris alors !
- H. Des additifs souvent douteux.
- I. Sur des plaques gaéliques ; territoire.
- J. Philosophie du bien-être.

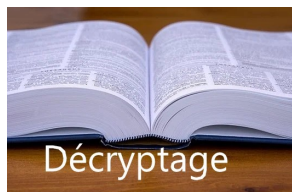
Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur 

« Nier aux gens leurs droits humains, c'est remettre en cause leur humanité même »

Paroles de **Nelson Mandela** (1918-2013), ancien président de l'Afrique du Sud.



Cette rubrique a pour objectif d'apporter des précisions sur des mots ou expressions que le débat d'idées livré au grand public rend bien souvent d'une compréhension difficile ou dont l'ambiguïté sème la confusion.

Ces mots - parfois des néologismes, parfois sortis de l'oubli - sont souvent porteurs d'une histoire et peuvent être, dans certains contextes, porteurs d'une charge idéologique.

En avant-propos :

Jusqu'il y a peu de temps par « identitaire » était désignée une idéologie fondée sur la xénophobie, le repli nationaliste puisant ses sources dans une histoire le plus souvent falsifiée (Vercingétorix, Charlemagne, Charles Martel, Jeanne d'Arc... quand ce ne sont pas les Celtes ou les Vikings !) mâtinée de traditions religieuses le plus souvent intégristes. Enfin toute la panoplie de l'extrême droite maurassienne où l'antisémitisme a été rejoint par le racisme principalement à l'encontre des personnes de confession musulmane ou supposées telles.

Aujourd'hui il semble que cette appellation soit amenée à être utilisée pour désigner d'autres courants de pensée se développant dans le sillage du mouvement social.

Le poison de l'idéologie identitaire

On a longtemps dénoncé l'individualisme produit par le libéralisme économique mondialisé. Aujourd'hui on observe une excroissance de ce phénomène dans sa version collective qui prend corps dans des revendications identitaires autour desquelles se regroupent des personnes mettant en relief des spécificités pour lesquelles elles ressentent un rejet de l'ensemble de la société. Alors que les mobilisations du mouvement social sont à la recherche d'une « convergence des luttes », l'idéologie identitaire croissante conduit à une atomisation sociale compétitive qui implique d'étranges révisions.

Contourner les oppositions de classes

La règle fondant la légitimité historique du mouvement social qui affronte la classe dominante est la conscience que seule une solidarité sans faille en est l'indispensable colonne vertébrale. Tout ce qui serait susceptible de détériorer cette solidarité ou de détourner les objectifs de son action est porteur d'une division fatale. Il ne s'agit pas de rejeter comme illégitimes les revendications pointant des inégalités ou des discriminations se développant y compris au sein de la classe dominée mais de les installer dans la perspective générale d'émancipation comme ce fut (c'est ?) le cas, non sans peine il est vrai, des revendications féministes. Faute de quoi elles agiraient comme des pôles de dispersion s'insérant dans le mouvement social non pas dans une perspective d'émancipation générale toujours à élargir mais dans le seul but de voir reconnaître et aboutir leurs seules revendications.

À cet égard ne devrions-nous pas regarder comme préoccupante la multiplication, ces dernières années, de structures agissantes in-

“ L'idéologie identitaire prétend dépasser le concept de conscience de classe au profit de l'essentialisation d'identités différenciées basées sur le genre, la sexualité, la « race », la religion... ”

tervenant dans les lieux d'élaboration de la pensée sociale qui privilégient leurs revendications identitaires au point, pour certaines, de vouloir réhabiliter le terme de « race » en promouvant le néologisme « racisé » ? L'objectif politique et clivant étant de culpabiliser voire décrédibiliser l'antiracisme dit « blanc » qui répugnerait à utiliser ce mot pour conforter une amnésie coloniale !

L'idéologie identitaire prétend dépasser le concept de conscience de classe au profit de l'essentialisation d'identités différenciées basées sur le genre, la sexualité, la « race », la religion ou tout autre particularisme servant de base à constituer une « communauté » concentrant ses efforts pour la reconnaissance de sa spécificité identitaire. Toute personne extérieure à la « communauté » ainsi définie ne pouvant au mieux être considérée que comme « alliée ».

Hiérarchiser les oppressions

Alors que l'essentialisation des particularismes semble devenue à la mode, on compte, à ce jour, et pour ne s'en tenir qu'aux orientations sexuelles, plusieurs dizaines d'affiliations différentes qui font que l'acronyme LGBT devenu depuis peu LGBTI pourrait être étendu à LGBTQIP2SAA¹.

Si on y intègre les variantes « racisées », on voit dans quel monde très éloigné de l'humanité universelle l'idéologie identitaire nous conduirait : une humanité parcellisée fondée non pas sur les talents que chaque individu peut apporter à son développement et son harmonie mais sur la reconnaissance individuelle que chaque individu peut concurrentiellement tirer de sa spécificité. Le *summum* du relativisme culturel ! Chaque sous-groupe ainsi constitué élaborant ses propres règles de vie indépendamment du reste de la société ainsi réduite à un champ de bataille où ces « tribus » se confronteraient dans une émulation hiérarchisant les degrés d'oppression et les légitimités relatives de leur discrimination. Le contraire même de cette inclusion tant revendiquée !

« C'est bien connu, seules les gazelles ont le droit de réaliser des documentaires animaliers. »

Rachel Khan ("Racée")

Essentialiser plutôt qu'émanciper

Qui peut penser qu'il puisse se construire une solidarité par l'amalgame de groupes identitaires qui rassemblent des individus du seul fait qu'ils se ressemblent ou subissent le même rejet dont ils sont ou pensent être l'objet ? La probabilité de voir ces groupements plus préoccupés par leur propre microcosme discriminé défier le *statu quo* politique, social et économique imposé par la classe dominante est on ne peut plus incertaine ! D'autant que ces regroupements ne se fondent pas sur des principes de classe pour contester l'ordre social dans une perspective égalitaire mais sur les ressorts du libéralisme économique toujours ouvert à la fragmentation sociétale dans la perspective de la diversification des marchés.

Imposer un vocabulaire scientifique

Ainsi "intersectionnalité" et "solipsisme" : voilà deux mots appelés à fleurir dans les savants colloques comme dans les cénacles politiques. Encore faut-il veiller à ne pas entretenir de confusion entre les concepts forgés par la recherche et leur instrumentalisation voire leur détournement immédiat à des fins politiques. Un tel amalgame entre recherche et idéologie tend à décrédibiliser la recherche dans son ensemble alors qu'on est en déficit de recherche et qu'il faudrait au contraire la soutenir tant elle nourrit la réflexion politique ! Entre le concept visant à « mettre en évidence la multiplicité des formes de discriminations dont une même personne peut être victime ("race", sexe, classe, handicap...) » et l'idée selon laquelle « le moi, avec ses sensations et ses sentiments, constitue la seule réalité existante dont on soit sûr » on entre dans une période de l'histoire du mouvement social où il va être difficile de distinguer une ligne directrice autre que le rejet de l'universalité de la condition humaine ; la somme des intérêts particuliers parvenant rarement à construire une solide solidarité dans l'action sociale. L'instrumentalisation

du concept d'intersectionnalité qu'elle a mis en évidence, Kimberle Williams Crenshaw l'avait envisagée quand elle mettait en garde contre la tentation de masquer les oppressions au sein d'un groupe au nom de la solidarité raciale ou de genre : « *Le problème, avec la politique de l'identité, n'est pas qu'elle échoue à transcender la différence (...) mais plutôt l'inverse : la plupart du temps, elle amalgame ou ignore les différences internes à tel ou tel groupe.* »

Il est étonnant d'observer la parenté idéologique entre le capitalisme financier qui s'attache à détricoter les identités collectives acquises par les luttes sociales et encourage l'individu à construire son destin économique par son employabilité réduite à la création de son propre emploi et la libération sociale théorisée et promue par l'idéologie identitaire qui est centrée plus sur l'individu agréé à appartenir à un groupe prédéfini que sur l'ensemble des individus composant l'Humanité dans sa multitude.

Dénaturer l'universalisme

Les régressions des diverses institutions (école, santé, sécurité sociale, transport, ...) qui jusqu'alors et malgré tout assuraient le lien social conduisent à l'implosion des services publics tombant année après année dans le giron du privé concurrentiel (ce qu'on a appelé la marchandisation). Toutes les actions menées pour s'y opposer se sont avérées vaines. Les forces politiques qui depuis plus d'un siècle se faisaient les promoteurs et les défenseurs de la socialisation de ces structures mises à la disposition de la population n'ont pu (voulu pour certaines ?) contenir cette vague de privatisation camouflée sous le terme de « modernisation ». Devant cet échec, on peut comprendre la recherche de solutions individuelles pour faire pièce à une injustice (réelle ou ressentie). C'est sans compter sur la conséquence que cette orientation nouvelle imposerait au mouvement social : l'abandon des principes fondateurs des « socialismes » nés au XIXe siècle qui jusque-là et encore, dans leurs

diverses variantes, inspirent et structurent la réflexion collective libératrice. Parmi ces principes fondateurs et moteurs de l'émancipation figure bien sûr l'universalisme, cette idée que l'humain aspire à la liberté en ne la réduisant pas à la sienne. C'est ce principe que l'idéologie identitaire conteste comme étant une invention occidentale imposant une normalité faisant fi des particularismes principalement culturels au motif qu'ils attacheraient les individus plutôt qu'ils les libèreraient.

Récuser la laïcité

La première victime de cette situation confuse et prudemment occultée mais dont on pouvait détecter les prémises depuis plusieurs années aura été la laïcité que depuis bien longtemps le mouvement social se garde bien d'évoquer... autrement que pour la récuser. Peut-être ses diverses composantes espèrent-elles que son rappel perverti par l'extrême droite permette de l'effacer définitivement des luttes émancipatrices. Pourtant qui peut nier que les régressions sociales en cours s'accompagnent d'une reconfectionnalisation de la société ? Face à tant de modernité affectée d'une pensée sociale à la recherche d'échappatoires, le vieux Marx a une fois de plus raison quand il écrit juste avant qu'il prononce sa fameuse formule opiacée : « *La religion est le soupir de la créature opprimée, la chaleur d'un monde sans cœur, comme elle est l'esprit de conditions sociales d'où l'esprit est exclu.* » Loin des flagorneries cléricales du discours officiel devant les autorités confessionnelles, la religion n'en demeure pas moins, dans sa dimension populaire un substitut consolateur révélant une réelle souffrance sociale !

Promouvoir la consolation

La montée des nationalismes partout dans le monde y compris et peut-être surtout dans des pays dits démocratiques s'appuie sur les ressorts de l'idéologie identitaire mêlant origine (là on entend : "on est chez nous !") et tradition religieuse (ici on affirme les racines chré-

« Je ne peux pas croire que le Dieu qui nous a dotés d'esprit, de raison et d'intelligence puisse être le même Dieu que celui qui nous interdit de nous en servir ? »

Galileo Galilei

tiennes de l'Europe). À cela le mouvement émancipateur ne semble pouvoir répondre qu'en criant au racisme ou au fascisme. Ces réactions nécessaires mais incantatoires sont pourtant devenues vaines parce que non seulement elles n'apportent pas de réponses apaisantes à la désespérance produite par la mondialisation capitaliste mais elles installent le « petit blanc » tenté par l'aventure extrême droitiste dans l'illusion que seul le retour des frontières hermétiques et des traditions nationales et religieuses peuvent le protéger du désastre économique et du déclassement social qu'il vit. Et paradoxalement elles le renvoient au fantasme de l'identité protectrice dont une antériorité proclamée lui assurerait la priorité. On entre alors dans la mise en œuvre du scénario catastrophique du choc des civilisations !

Ce contournement de la question sociale par l'essentialisation porterait-il le mouvement social dans ses diverses composantes (politiques, syndicales, associatives...) à réexaminer ses analyses et son mode d'intervention ? Ses échecs durant

ces dernières décennies n'ont que trop rarement fait l'objet d'examen autocritiques. Une lutte en poussant une autre - avec les effets désastreux des défaites - conduit à une aggravation continue de la situation des plus humbles qui peuvent être attirés par les leurres du recours nationaliste pour les uns, ethnociste pour d'autres, religieux pour d'autres encore (quand ce ne sont pas les trois en même temps !) comme aspiration non à une émancipation sociale mais à une reconnaissance, une protection, une consolation.

C'est en cela que l'idéologie identitaire, qu'il serait naïf de penser être le monopole de l'extrême droite, est un poison. Un poison qui contamine toutes les écoles de pensée progressistes (politiques, sociales, culturelles...). Et pour cela si, bien sûr, il n'emprunte pas les mêmes canaux d'inoculation selon les publics affectés par le sentiment de dépossession, il agit sur deux mêmes ressorts : l'exacerbation de la victimisation née du sentiment de l'inégalité de considération (réelle ou ressentie) et le

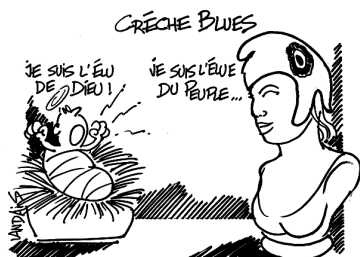
repli sur des valeurs (réelles ou supposées) ancestrales pour certains, culturelles pour d'autres ou encore "communautaires". Il est alors bien difficile pour le mouvement social de faire la part des choses dans ces discours - bien souvent fondés sur un irrationnel déniait la dimension universelle - qui peuvent être porteurs, dans une même profession de foi, de revendications contradictoires allant des plus progressistes aux plus réactionnaires.

Tiens voilà encore deux mots qu'il va devenir urgent de redéfinir ! □

¹ L pour lesbienne, G pour gay, B pour bisexuel, T pour transgenre, QQ pour queer (ni hétérosexuel, ni cisgenre) et questionnement, I pour intersex (les personnes qui ont des organes sexuels féminins et masculins ou toute autre différence chromosomique), P pour pansuel (les personnes qui refusent de se limiter aux partenaires en fonction de leur sexe, du genre biologique ou de l'identité de genre), 2S pour Two spit (selon les premières nations, une personne est née avec deux esprits, féminin et masculin et peut donc s'identifier comme étant des deux sexes), A pour asexuel (une personne qui ne ressent aucune attirance sexuelle pour aucun genre), A pour alliés (alliés directs qui soutiennent la communauté).

Plus qu'un illustrateur,

un dessinateur, un ami



<http://www.creal76.fr/pages/nos-publications/le-bulletin-combat-laïque.html>

MERCI LANDAIS !



Bernard Painchault - BER - prête sa contribution à notre expression dans ce bulletin de mai 2021.

« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec le couleurs de la justice. »

Montesquieu

De la Révolution à la Commune... et après

C'est un long et laborieux chemin que celui qui aboutira en 1905 à la loi de Séparation des Églises et de l'État après l'institution d'une école laïque, gratuite et obligatoire. En voici quelques étapes.

Un chemin semé d'embûches

Le 3 ventôse de l'an III (21 février 1795) la Convention adopte cette proclamation dont voici les 3 premiers articles :

Art. 1^{er} Conformément à l'article VII de la déclaration des droits de l'homme, et à l'art. CXXII de la constitution, l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé.

II. La République n'en salarie aucun.

III. Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice du culte, ni pour le logement des ministres.

Cette résolution sera bientôt rendue caduque par la réaction thermidorienne. Ce qui, redonne des couleurs au clergé catholique. Le 30 mai 1795, les églises sont rendues aux cultes.

On connaît la formule de Napoléon Bonaparte : « *Nulle société ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion. Il n'y a donc que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable.* » Le souffle clérical se concrétise le 15 juillet 1801 par la signature du Concordat avec le pape Pie VII.

Cette alliance « du trône et de l'autel » se renforce sous la Restauration pour contrer toute velléité de sécularisation. Ainsi, vers les années 1830 quand Lamennais, Lacordaire et Montalembert proposent un catholicisme libéral plutôt favorable à la séparation de l'Église et de l'État, leurs voix ne pèsent pas lourd face à l'Église qui s'en tient fermement à l'encyclique de Grégoire XVI qualifiant « *la liberté de conscience de fausse et absurde, la liberté de la presse de funeste, exécrable* ».

Ainsi quand en 1849 il s'agit de donner un nouveau statut à l'enseignement, Adolphe Thiers qui sévissait déjà, donne le ton : « *Qu'on ferme les écoles normales, que le curé de la paroisse se charge de l'instruction primaire. Aussi bien il apprendra toujours au peuple qu'il a plus besoin de moralité que de savoir* » [...] « *J'aime mieux l'instituteur sonneur de cloches que l'instituteur mathématicien* ». Voilà bien l'orientation de la loi sur l'Instruction publique de 1850 dite loi Falloux.

Suite au coup d'État du 2 décembre 1851, l'Église ne tarde pas à s'allier au régime de Louis-Napoléon Bonaparte. L'évêque de Rennes salue en Napoléon III, « *de tous les monarques français depuis Saint-Louis, le plus dévoué à l'Église et à son œuvre de civilisation et de progrès* ».

Le souffle de la Commune de Paris

Tant de complicité entre l'Église et le régime fait progresser parmi les opposants l'idée nécessaire de populariser la perspective de la rupture avec le Concordat. En 1869, lors des élections législatives, Gambetta dans son programme radical dit « *de Belleville* », inclut dans ses

réformes « *La séparation de l'Église et de l'État* ».

En 1870, sous l'impulsion de Jean Macé, une pétition nationale pour la laïcité de l'école recueille 1 267 267 signatures.

En février 1871 tous les comités électoraux républicains, radicaux et socialistes révolutionnaires insèrent dans leurs revendications « *La séparation des Églises et de l'État* ».

Mot d'ordre populaire que l'on va retrouver dans les déclarations des candidats aux élections de la Commune. Revendication intimement liée à celle d'une école accessible au peuple. Ainsi, le 23 mars 1871, les délégués de l'Association internationale des travailleurs et de la

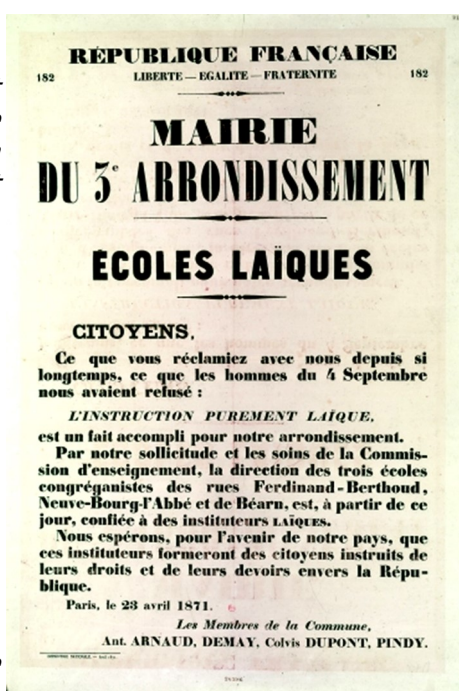
Chambre fédérale des Sociétés ouvrières dans leur appel aux travailleurs pour les élections à la Commune mentionnent la nécessité de « *l'instruction gratuite, laïque et intégrale* ».

Toutes les conditions étaient réunies pour que l'un des premiers décrets promulgués par la Commune de Paris soit celui de la séparation de l'Église et de l'État voté à la séance du 2 avril. Tout naturellement, cette séparation conduit à la laïcisation de l'école. Les personnels congréganistes des écoles publiques devront abandonner leur poste. Le 1^{er} avril 1871 les délégués de la société de l'Éducation nouvelle ont remis une requête aux membres de la Commune demandant que l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative des familles et qu'elle soit immédiatement

supprimée pour les deux sexes, dans toutes les écoles, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt. Dans le J.O. du 13 avril 1871, on peut lire que l'enseignement de la morale sera à la fois usuel et théorique, dégagé de tout principe religieux ou dogmatique, afin de pouvoir être donné à tous, sans blesser qui que ce soit. Le 28 avril, une Commission d'organisation de l'enseignement est instituée par le délégué de la Commune à l'enseignement, Édouard Vaillant.

Sous l'autorité d'Adolphe Thiers, la Commune sera anéantie dans la répression : massacres, emprisonnements, déportations mais l'apport de ses avancées sociales restera vivant, fécond et fertile. Très vite, les années qui vont suivre le montreront.

On a trop souvent entendu dire que la mise en place d'une école primaire laïque, gratuite et obligatoire par les lois Ferry (1881 et 1882) comme la séparation des Églises et de l'État par la loi de 1905 étaient des réalisations d'une III^e République bourgeoise. Il est nécessaire de rappeler que la Commune de Paris, épopée ouvrière, lui avait, par sa radicalité, ouvert le chemin. □



Mélange des genres

On reproche souvent aux défenseurs de la laïcité de voir partout et à tout moment des atteintes à ce principe politique constitutionnel. Pourtant il n'est pas difficile d'observer de ces manquements parfois officiels et si spectaculaires que cela confine à la provocation. En voici un exemple dénoncé par des associations laïques orléanaises alors que la ville d'Orléans célèbre Jeanne d'Arc et l'anniversaire de la libération de la ville... le 4 mai 1429.



Orléans: pour un 1er mai laïque et social (Communiqué du 27 avril 2021 du Laboratoire Loiret de la Laïcité et Union des Familles Laïques Orléans)

La lecture du numéro d'avril 2021 d'*Orléans-Mag* nous apprend qu'en fonction des circonstances sanitaires actuelles, l'association Orléans Jeanne d'Arc étudie « les options possibles autour du **1^{er} mai, journée hommage de la jeunesse chrétienne** ».

On n'aura pas l'audace de rappeler, ni à la municipalité d'Orléans, ni à l'association Orléans Jeanne d'Arc, que la célébration de la fête nationale de Jeanne d'Arc, **chaque second dimanche de mai**, a été votée par la République le 10 juillet 1920 après un long débat parlementaire qui avait été engagé dès 1884.

Même si l'Église catholique s'était empressée de la canoniser le 16 mai 1920, l'histoire avait déjà retenu et de façon indélébile, que c'était bien au nom de cette même Église que la libératrice d'Orléans avait été condamnée et brûlée en place publique à Rouen, pour hérésie et sorcellerie (entre autres).

Jeanne d'Arc est une héroïne nationale, qui ne peut

être appropriée par les seuls « jeunes chrétiens »

On notera par ailleurs que ce numéro d'avril du bulletin municipal ne sait évoquer le 1^{er} mai (considéré partout ailleurs dans le monde comme la fête des travailleurs) que pour évoquer l'hommage des jeunesses chrétiennes à Jeanne.

Le Laboratoire Loiret de la Laïcité et l'Union des Familles Laïques tiennent à rappeler à tous les orléanais que :

- **Le 1^{er} mai est avant tout la fête des travailleurs dans le monde entier, et aussi à Orléans**
- **Jeanne d'Arc est avant tout une héroïne nationale qui ne doit pas servir aux seuls intérêts d'une religion, fusse-t-elle ostensiblement pratiquée pendant les fêtes johanniques par quelques édiles municipaux opportunément adossés à la curieuse charte locale de la Laïcité accordant de façon éhontée la possibilité pour les élus de communier en portant l'écharpe tricolore lors de la messe dédiée à notre héroïne.**

L'Or rouge, la bataille du sang



C'est le titre d'un documentaire de Philippe Baron et Mirabelle Fréville (France, 2015, 52 min, avec la voix de Patrick Torreton) qui à travers la vie d'un médecin militaire de l'US Army retrace l'histoire de la transfusion sanguine.

On célèbre, chaque année, le débarquement des armées alliées sur les plages normandes en juin 1944. C'est l'occasion de glorifier l'épopée militaire et la réalisation d'une entreprise considérable. Mais ce fut d'abord un carnage ! On oublie trop souvent l'intendance et en particulier celle concernant le service de santé qui fut dès les premières minutes du débarquement mis à rude épreuve. C'était prévu.

L'armada qui suit les barges de débarquement emporte dans ses

soutes une quantité considérable de matériel médical dont des dizaines de milliers de litres de sang humain. Des campagnes de sensibilisation au don du sang menées aux États-Unis et au Royaume-Uni avaient permis de recueillir ces précieuses réserves. C'est le témoignage d'Herbert Stern, Juif d'origine allemande, médecin militaire de l'US Army qui sert de fil conducteur à ce documentaire.

La prudence est de mise

Né en 1901, Herbert Stern fait ses études de médecine à Berlin. Il est diplômé d'hématologie en 1931 et rejoint les services hospitaliers. La prudence est de mise : « *À Berlin, tout ce qui touche au sang, ce n'est plus de la science, c'est de la politique* ». Pour les nazis le sang serait capable d'apporter la preuve scientifique de la supériorité de la race aryenne. « *Un même sang pour un Reich uni* », martèle la propagande. Hitler éructe : « *Dans nos veines coule le meilleur sang, et nous le savons !* ».

En octobre 1934, il juge plus prudent de fuir pour les États-Unis où il a la surprise d'être confronté à la ségré-

gation. En juin 1936, intégrant un centre médical du Bronx il se passionne pour le travail de Norman Bethune, médecin canadien qui vient de mettre au point le premier service mobile de transfusion et va soigner les blessés républicains sur le front en Espagne.

À chacun son sang

Les USA entrent en guerre en décembre 1941. Dès lors, les stars d'Hollywood se mobilisent dans des campagnes de récolte de sang. Mais la Croix-Rouge américaine ne montre pas d'Afro-Américain dans ses spots publicitaires y invitant. D'ailleurs on ne mélange pas le sang d'un Blanc et celui d'un Noir. L'étiquette sur le flacon ne manque pas de le préciser.

Stern va s'engager dans l'armée américaine. Lors des combats en Normandie, l'impressionnante logistique mise en place pour le transport du sang sauvera des milliers de combattants. « *On transfusait dans des conditions insensées, à même le sable, coincés entre la mitraille allemande et la marée montante* ».

Mais il faudra attendre 1948 pour que sur les flacons de sang la mention de son origine « raciale » ne soit plus indiquée. □

Libertés de conscience, de culte, de religion.

Beaucoup pensent que ces mots sont synonymes, et que toute liberté est bonne à prendre. Il y a pourtant matière à réfléchir. Si les deux premières libertés sont garanties par la loi de 1905, pourquoi la troisième n'y figure-t-elle pas ? Avant de tweeter trop vite « parce que la laïcité est liberticide, on vous l'avait bien dit », lisez ce qui suit.

Jean-Denis Peypelut, le 6 mars 2021

Liberté de conscience : c'est la liberté de croire, ou de ne pas croire, de changer de religion, ou de se désintéresser de la question. C'est une liberté fondamentale, et une condition de l'égalité. Cette liberté est individuelle, mais aussi collective (droit de s'organiser autour de croyances communes, ou en associations de libre-pensée).

Liberté de culte : elle découle de la première. Les citoyen·ne·s peuvent organiser leurs croyances selon les rites, les cérémonies, etc. Les seules restrictions sont celles de l'ordre public, la liberté de culte ne pouvant amener à contrevenir aux autres lois. Pas de sacrifice humain, par exemple.

Dans la loi de 1905, on garantit la laïcité en complétant ces deux libertés par l'article 2. Rappelons :

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

Curieusement, de nombreuses déclarations et traités internationaux comportent un troisième volet. Deux exemples parmi les plus célèbres.

1948 : la Déclaration universelle des droits de l'homme (nous soulignons et annotons) :

Article 18.

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement¹, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

1989 : la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Article 14 du CIDE :

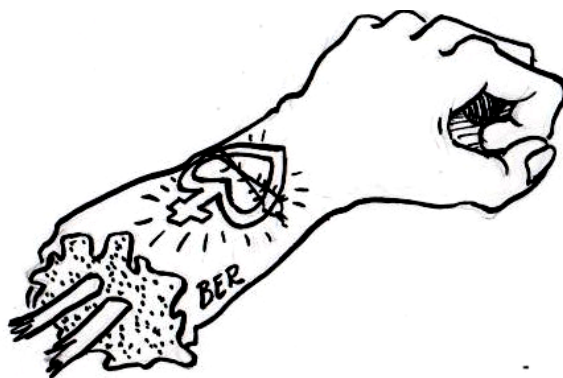
1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

2. Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires

pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

Quelle est cette liberté de religion ? Après des siècles de guerres de religions, alors que dans le monde d'aujourd'hui on persécute des populations entières au nom de leur appartenance religieuse, il paraît bien normal de mentionner la liberté religieuse parmi les droits fondamentaux. Oui, mais ça c'est la liberté de conscience, qui apporte en plus protection aux athées et aux apostats (celles et ceux qui abandonnent leur religion). Alors pourquoi demander la liberté religieuse **en plus de la liberté de culte** ? La liberté religieuse n'est revendiquée que par les organisations religieuses, qui ont visiblement de bons relais dans les couloirs de l'ONU.



Pour la définir, il faut donc se placer de leur point de vue. Laissons la parole à un fin connaisseur : le cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux : "(...) la liberté de religion, qui est autre chose que la liberté de culte. La liberté de culte c'est le minimum, à savoir la possibilité d'avoir des temples pour pratiquer sa foi. La liberté de religion, c'est une véritable liberté sociale, c'est à dire c'est non seulement pratiquer un culte, mais avoir ses écoles, ses hôpitaux, la possibilité de participer au dialogue culturel, etc²."

Pour celles et ceux qui auraient cru que la liberté religieuse, c'est le droit de ne pas être persécuté·e·s pour sa religion, les voilà éclairé·e·s. Rappelons ici que si les persécutions religieuses ont été (en URSS par exemple) parfois le fait de l'athéisme d'État, contraire à la laïcité, elles ont été surtout, partout et à toutes les époques, le fait des religions les unes envers les autres. Pour les religieux·ses, les deux premières libertés sont difficiles à accepter. La liberté de conscience oblige à reconnaître l'athéisme, l'apostasie, qui sont des diableries pour tous les monothéismes religieux.

¹ Notons au passage la liberté d'enseignement religieux : catéchisme, ou religion à l'école ?

² In « *Le vrai pouvoir du Vatican (2)* » diffusé sur la chaîne Arte le 07 02 2016. Dans cet extrait, il raconte comment la diplomatie du Vatican a réussi à faire mentionner la « liberté de religion » en 1975 dans les accords d'Helsinki... sur le désarmement.

La liberté de culte oblige à reconnaître les droits des autres croyances, admettre le relativisme. Ce fut très mal vécu en 1905, par une religion qui se nomme catholique³, étymologiquement universelle. Ce n'est pas plus facile à admettre pour les autres religions, toutes tentées par l'intolérance

La reconnaissance et l'acceptation de la primauté de la loi républicaine sur les dogmes religieux (la " parole divine " , les textes " sacrés ") ne leur est pas évidente. C'est pourtant la frontière entre les religions " acceptables " dans une république laïque, et les intégrismes, radicalismes et totalitarismes religieux qui doivent être combattus. Or dans la revendication de liberté religieuse, il y a précisément l'idée de contourner "démocratiquement" cette frontière, soit en participant à l'élaboration de la loi (comités d'éthique), soit en mobilisant l'opinion publique (manifestations anti-avortement, anti-

³ Du mot grec καθολικός, qui signifie général, universel.

PACS, etc.), soit en revendiquant des dérogations, des aménagements... au nom de la liberté religieuse. Laquelle lui donne des moyens supplémentaires pour, entre autres, combattre l'athéisme, la laïcité... et les autres religions !

Nous voyons à présent que la revendication de liberté religieuse n'est pas une revendication d'apaisement, mais celle de laisser librement les religions augmenter leur emprise sur la société et leur domination les unes sur les autres. Elle est donc contradictoire avec la liberté de conscience, et même potentiellement avec la liberté de culte. Il vaut mieux avoir ceci en tête par exemple lorsqu'on relit des communiqués, pétitions, résolutions, etc. en vue de les signer. Si le diable se cache dans les détails, il y est en bonne compagnie. □

Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens

« Face à des pouvoirs qui vident le peuple de sa dimension politique il faut la rétablir »

(Roland Gori, psychanalyste, interrogé par *Le Comptoir*)

Le Comptoir : Vous avez longtemps traité de la question de l'importance du rapport au patient, du dialogue et des affects mis à mal par un type de modernité asséchante et scientiste. Est-ce que ces mesures autoritaires prises pour lutter contre la covid-19 ne viennent pas justement mettre en place une bio-

politique qui renforce la négation du citoyen en tant que sujet – et partant porte atteinte à la démocratie, qui est certes un ordre politique mais aussi quelque chose qui s'ancre dans les mœurs de l'individu ?

Lire le texte : <http://www.appeldesappels.org/tam-tam/roland-gori-face-a-des-pouvoirs-qui-vident-le-peuple-de-sa-dimension-politique-il-faut-la-retablir--2097.htm>

Les Polonaises contre la rétro-utopie macabre du PiS

16 avril 2021 par **AGNIESZKA ŻUK**

Le patriarcat, c'est fini ! Koniec dziadocenu ! L'autrice Agnieszka Żuk produit ici une analyse en profondeur de la lame de fond féministe qui secoue la société polonaise depuis plusieurs mois.

[...] Le conseil d'experts fondé par la Grève Générale des Femmes (OSK) dès le mois de novembre 2020 travaille sur un programme de réformes réparties en dix champs thématiques dont, entre autres, les droits des femmes, des LGBT+, des personnes handicapées, le climat, la laïcité, l'état de droit, l'éducation ou la santé.

Lire le texte : <https://coursierdeuropecentrale.fr/les-polonaises-contre-la-retro-utopie-macabre-du-pis/>

Au-delà des polémiques sur "l'islamo-gauchisme", les pièges de l'identitarisme (Christian Picquet)

En ces temps de confusions extrêmes, il fallait bien qu'une nouvelle éminence macronienne vînt un peu plus empuantir le climat hexagonal. Madame Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aura manifestement voulu son quart-d'heure de notoriété en expliquant, sur le plateau de CNews, que « l'islamo-gauchisme » gangrenait dorénavant l'université [...]

Détracteurs de « l'islamo-gauchisme » et pourfendeurs autoproclamés de « l'islamophobie » auront alors pu s'écharper devant les caméras, la grande perdante de cette prétendue querelle intellectuelle étant... une gauche empêtrée dans ses silences et ses divisions, s'enfonçant chaque jour davantage dans ses désorientations.

Lire le texte : <http://christian-picquet.fr/2021/03/10/1399/>

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal 76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN

Adhésion 2021 : 22 € € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



site : www.creal76.fr

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

• le 20 mars 2021 à Rouen, à la « Marche des libertés et des justices, Pour le Retrait de la loi Sécurité globale, Pour la restauration de nos libertés ». afin de mettre en échec le texte de loi et la logique liberticide qui l'accompagne.



• le 27 mars 2021 à Rouen 18 mois après la catastrophe de Lubrizol. Le Comité unitaire Lubrizol publie tous les mois Pétrolette : <http://www.creal76.fr/medias/files/petro7.pdf>
Le 1er mai à Rouen, dans un cortège fourni (1 500 personnes) dynamisé et rajeuni par la présence de nombreux jeunes, dont des artistes privés de scènes qui ont animé gaiement la manifestation. Un numéro spécial de *Combat laïque* y a été distribué. <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laïque-special-1er-mai-2021.pdf>



• Le 19 mai à Rouen, à la manifestation organisée à l'appel de l'association France-Palestine Solidarité (AFPS) soutenu par plusieurs partis politiques et associations humanitaires, « Pour l'arrêt des bombardements sur Gaza et le combat contre l'apartheid israélien ». Le président du CREAL76 y a prononcé une courte déclaration applaudie par quelques 300 personnes. <http://www.creal76.fr/medias/files/declaration-palestine-19-mai-2021-rouen.pdf>

• le 21 mai à Rouen à la déambulation à l'appel de plusieurs syndicats, partis politiques, et associations pour célébrer les *150 ans de la Commune de Paris*. Le parcours a été ponctué par plusieurs prises de parole qui ont rappelé les faits historiques ainsi que les avancées sociales et politiques initiées en 1871 par la Commune et dont la société actuelle est l'héritière. L'intervention très remarquée du président du CREAL76 fut applaudie par la centaine de participants. Un verre de « communard » offert par la CGT a clôturé cette joyeuse célébration. <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laïque-special-1er-mai-2021.pdf>



Le CREAL76 était présent par visioconférence...

le 16 avril 2021 au séminaire CORHIS (Communication ressources humaines & intervention sociale) intitulé « La gauche contre les Lumières » assuré par Stéphanie ROZA, philosophe, spécialiste des Lumières. La lecture de son ouvrage est recommandée. <http://www.creal76.fr/pages/bibliographie-dernieres-parutions.html#page1>

Le CREAL76 s'est exprimé publiquement...

• le 28 mars 2021 en adressant une « lettre ouverte aux sénatrices et sénateurs » concernant le projet de loi confortant le respect des principes de la République avant son examen devant le Sénat. <http://www.creal76.fr/medias/files/lettre-ouverte-aux-senatrices-et-aux-senateurs-28.03.21.pdf>
• le 26 avril 2021 en publiant un communiqué « Observatoire de la laïcité : casser l'outil ou le perfectionner ? » suite à l'annonce de la suppression de cette

commission consultative chargée de conseiller et d'assister le gouvernement.. <http://www.creal76.fr/medias/files/communiqué-suppression-observatoire-de-la-laïcité-26.04.2021.pdf>

• le 26 avril 2021 en envoyant aux organisations laïques signataires du communiqué « États généraux de la laïcité : pourquoi maintenant et pour quoi faire ? » une « adresse » les invitant à « Donner un sens positif à cette interrogation » en appelant à des états généraux de la laïcité indépendants. www.creal76.fr/medias/files/adresse-laïque.pdf

Le CREAL76 a rencontré...

le 11 mars les responsables de la médiathèque et de la FCPE de Canteleu en vue de la préparation de l'accrochage de l'exposition de la BnF et de son animation prévue du 25/05 au 05/06/2021 à la médiathèque.

Billet du grogneux

En ce moment de célébration du 150^e anniversaire de la Commune de Paris, on entend dire que, le suffixe « ard » étant péjoratif, il serait préférable d'utiliser les termes "communeux" et "communeuses", également en usage à l'époque, pour désigner celles et ceux qui ont construit cette épopée ouvrière. Pourtant le terme "Communard" a très vite prévalu, l'humour populaire

adoptant par bravade la dénomination injurieuse utilisée par les Versaillais pour s'en faire un étendard.

Décidément, assumer le mot "Communard" avec ce qu'il comporte de provocateur, canaille, populaire, tragique, fraternel, est la plus élémentaire marque de respect et d'affection qui leur est due, alors que "Communeux" désincarne cette sympathie.

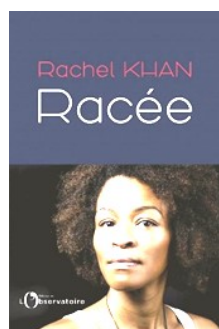
« **Bon, ça donne soif tout ça ! Un p'tit communeux s'rait pas d'refus !** »

« Il est permis d'espérer que le jour n'est pas loin où la conscience publique parlant haut, mettra fin, d'autorité, à la guerre civile scolaire dont les enfants sont les premières victimes et enjoindra enfin aux hommes d'école de faire leur œuvre à l'école, aux hommes d'église de faire la leur à l'église et aux hommes de parti de renoncer à se servir ou de l'une ou de l'autre pour des fins politiques. ».

Ferdinand Buisson (1912)

Coup de chapeau à...

Combat laïque a décidé d'attribuer à l'occasion un **Coup de chapeau à...**
Rachel Khan pour son livre *Racée*.



Cet article aurait pu aussi figurer dans la rubrique **Notes de lecture** ou **Décryptage**. Les thèmes qu'il aborde, leur actualité, leur importance dans le champ des luttes sociétales militaient pour l'intégrer à cette rubrique. La quatrième de couverture met en relation les origines de l'auteure et les enfermements identitaires de notre période : « **Noire, gam-bienne, d'origine musulmane et catholique par son père, blanche, juive et française par sa mère, elle est fière de se dire « racée ». Mais comment vivre cet excès de « races » à l'heure des replis identitaires où seule la radicalité importe ? Comment se positionner avec ce « pedigree » alors que l'injonction est de choisir un camp ?** »¹

Rachel Khan ne pouvait que refuser l'assignation à une identité (« *l'identité, c'est le vol de soi* »), la victimisation qu'elle peut induire comme les rôles dans lesquels elle veut contraindre. Son travail porte sur les mots et les concepts (parfois des impostures, parfois instrumentalisés) qu'ils peuvent signifier : les mots qui séparent, les mots fourre-tout qui ne vont nulle part, les mots qui réparent. Parmi ceux qui séparent : intersectionnalité (et aussi souchien, racisé, afro-descendant, minorité, cause). « *Les femmes musulmanes – encore mieux si elles sont noires – sont des sujets idoines pour une intersectionnalité friande de la question du voile et de « l'islamophobie ». Pourtant, au regard de l'islamisation de l'Afrique, le fait d'être noire et musulmane est une division intérieure violente.* » L'auteure range le vivre-ensemble dans les mots fourre-tout avec diversité,

mixité et non-mixité, collectif. « *Le vivre-ensemble reste le placebo générique d'une pensée qui ne pense rien. Aucun engagement, aucune responsabilité, l'important est d'avoir bonne conscience.* » Le mot diversité est classé dans cette même catégorie. « *Complice du « hors les murs » et de l'inclusion, la diversité n'a d'autre finalité que de démontrer la bienveillance d'un système. Nous avons effacé la race, mais nous avons gagné un mot qui ment en l'avouant dans le même temps.* » Créolisation se trouve dans les mots qui réparent en compagnie de intimité, silence, invisible, création, désir, signature. « *Glissant [auteur du concept] s'éloigne d'une pensée sur l'identité qui ne prendrait pas en compte les mouvements du monde. Dès lors, le concept de race est à l'opposé de la créolisation. [...] Aux antipodes des replis identitaires racisés qui empêchent d'aller vers l'autre par la non-mixité, la créolisation répare parce qu'elle fait de la relation une identité et donne la valeur d'une nécessité aux conjugaisons avec l'autre.* » Rachel Khan se définit : « *Je suis une additionnée.* »

Pour finir sur une note d'ouverture : « La peinture, l'écriture, la musique, la danse, la recherche, les sources des savoirs caressent un point aveugle où nous sommes tous dans l'ombre de l'universel ». Ils ne peuvent prendre toute leur mesure qu'appuyés sur le principe de laïcité.

Khan, R. *Racée*. Éd. de l'Observatoire, 2021. 158 pages, 16 €

¹ <https://www.editions-observatoire.com/content/Rac%C3%A9>

Pour approfondir : <https://www.france.tv/france-5/c-ce-soir-le-debat/c-ce-soir-le-debat-saison-1/2380131-rachel-khan-racee.html> et <https://www.franceculture.fr/emissions/linvitee-des-matins/sortir-des-assignations-avec-rachel-khan>

Le Havre : Louise Michel échappe à un assassinat

Pour sa participation active à la Commune de Paris sera condamnée à la déportation en Nouvelle Calédonie où elle restera 7 ans. Le 8 mai 1879, sa peine est commuée en déportation simple, elle-même commuée à 10 ans de bannissement à partir du 3 juin 1879 avant une remise du reste sa peine par décision du 16 décembre 1879. Le bateau la ramenant en France accoste à Dieppe¹ le 9 novembre 1879. Elle est alors très souvent sollicitée pour participer à de nombreuses conférences et réunions publiques.



C'est au cours d'une de ces conférences le dimanche 22 janvier 1888 au Havre que Louise Michel sera l'objet d'une tentative d'assassinat. Ce jour-là elle devait animer deux conférences. Dans l'après-midi, au théâtre de la Gaieté sera évoqué : « Le Capital- Le Travail- La Misère ». En soirée, à la salle de l'Élysée, seront abordés « Les scandales du jour- L'Idée révolutionnaire ». Ce soir-là, la salle de l'Élysée rassemble près 2000 personnes pour entendre la "Vierge Rouge" exhorter le peuple à la Révolution sociale. Tandis que le meeting prend fin, un individu tire à bout portant sur la confé-

rencière. Louise Michel ne semble pas gravement atteinte. Elle s'en tire avec une blessure au lobe de l'oreille et au temporal gauche d'où on n'extraira jamais la balle.

Pourquoi ce travailleur breton², Pierre Lucas, a-t-il tiré sur Louise Michel ? Ses motivations n'ont jamais été établies : fanatisme religieux, accès de folie, alcoolisme ? L'enquête montrera pourtant une réelle préparation qui exclut l'acte spontané dû à une pulsion. Le procès de Pierre Lucas se tiendra à la Cour d'assises de Rouen le 8 mai 1888 et n'éclaircira pas cette

question. Louise Michel y témoignera pour demander l'acquittement de son agresseur. Elle obtiendra satisfaction !

Elle avait déjà exprimé fortement ce souhait immédiatement après la tentative d'assassinat en demandant la libération immédiate de Pierre Lucas en précisant : « Et si cela tardait trop, je retournerais au Havre et cette fois ma conférence n'aurait d'autre but que d'obtenir cette mesure de justice. »

¹ On peut y voir une plaque commémorative près du port de plaisance, quai Henri-IV

² Ce qui va permettre à la presse à sensation d'évoquer « la vengeance des Chouans »

« L'Université catholique de l'Ouest » à l'offensive.

Avec le soutien de financements publics, elle multiplie son implantation sur les territoires de l'Ouest et ouvre des filières en concurrence directe avec celles des universités publiques.

L'université d'Angers (UA) qui compte aujourd'hui 25 000 étudiant·e·s a été créée en 1971 dans une région où existait depuis 1875 un enseignement supérieur catholique géré par l'« Association Saint-Yves » (ASY) fondée par l'évêque d'Angers (futur député monarchiste). Alors que le Code de l'éducation le lui interdit¹, cette institution s'affiche comme « Université catholique de l'Ouest » (UCO) et accueille actuellement 12 000 étudiants répartis sur différents sites qui fleurissent d'année en année au-delà d'Angers dans les villes moyennes de l'ouest : Brest (2015), Guingamp, Laval, Nantes (2014), Niort (2020), Vannes, bientôt Le Mans (2022) et beaucoup plus à l'ouest Papeete, et La Réunion (2016). Des écoles ou instituts aux droits d'inscription très élevés (Esca, ASA, Ifepa) en dépendent également.

Le chancelier de l'UCO est l'évêque d'Angers et son recteur, ancien responsable de la Communauté de l'Emmanuel, a soutenu la Manif pour tous.

Ces dernières années, l'UCO a ouvert des filières en concurrence directe avec celles proposées à l'UA malgré une charte de non-ingérence réciproque acceptée par les deux institutions. D'autre part, l'UCO bénéficie maintenant de la plateforme *Parcoursup* pour l'orientation des bachelier·e·s dans l'enseignement supérieur, donc est considérée par le ministère de tutelle comme une « université » avec des droits d'inscription beaucoup plus élevés.

Toutes les nouvelles implantations se réalisent avec l'aide financière des collectivités territoriales (région, dé-



partements, métropoles ou agglomérations de la région Pays de la Loire. En décembre 2020 suite au changement de majorité au conseil d'agglomération de Laval (Mayenne), de nouveaux élu·e·s ont découvert les sommes énormes versées à l'enseignement supérieur privé en Mayenne, et aussi un projet de déménagement de l'antenne de l'UCO de Laval sur un nouveau site, au beau milieu du campus universitaire public. Ce projet à 10 millions d'euros destiné à accueillir 700 étudiant·e·s avançait à bas bruit (caché avant les élections municipales) et comptait sur les participations financières de la Région (20 %), du Département (25 %) et de Laval Agglo (25 %), laquelle a aussitôt suspendu sa participation au projet.

Un Collectif pour le développement de l'université de Laval (Codul), regroupant 16 organisations s'est constitué afin de mettre en débat la question du financement public de projets privés. Il s'est donné comme objectif de promouvoir le développement à Laval de l'université du Maine (Le Mans) et de convaincre de lui réserver les financements publics.

Dans les Pays de la Loire, la région - comme les départements et les communes - refusent² ou font attendre des lustres, sous prétexte d'économies budgétaires, la création d'établissements d'enseignement public des premier et second degrés alors que dans le même temps ils ne lésinent pas sur leurs soutiens financiers aux établissements privés, principalement catholiques.

Ces mêmes collectivités territoriales soutiennent à présent le développement de l'enseignement supérieur privé catholique au détriment de celui des universités publiques. □

Références :

Le Snesup n°694-avril 2021 p.25

« Quand l'UCO Laval cherche à influencer des élus et leurs votes... » in *leglob-journal.fr* du 11/02/2021

¹ Selon l'article L.731-14 du Code de l'éducation, « les établissements privés d'enseignement supérieur ne peuvent en aucun cas porter le titre d'université ». Une peine de 30 000 € d'amende est encourue en cas de contravention. Ce que ne semble pas redouter l'ASY....

² N'oublions pas que c'est dans le département du Maine-et-Loire que subsiste le dernier canton sans collège public (canton de Beaupréau-en-Mauges)!



343

Il y a 50 ans, l'émancipation des femmes poursuivait son chemin...

Le 5 avril 1971, l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* publiait le « Manifeste des 343 » par lequel 343 femmes, célèbres comme inconnues, revendiquaient publiquement avoir avorté, acte totalement interdit par la loi et à l'époque puni par de lourdes peines. Ce manifeste permit d'ouvrir le débat sur la légalisation de l'avortement et quatre ans plus tard, après des débats houleux et mémorables à l'Assemblée nationale, grâce à la pugnacité de Simone Veil « l'interruption volontaire de grossesse » (IVG) était légalisée par la loi dite « loi Veil ». L'émancipation des femmes poursuivait son chemin...

L'orientation : Dieu fixera-t-il ta voie professionnelle ?

L'orientation scolaire et professionnelle peut en soi être l'objet de critiques. Les services et méthodologies dont certaines y sont toujours à l'œuvre ont été dès l'origine pensés pour suivre deux objectifs : assurer l'élitisme et sélectionner une main d'œuvre docile. Les premiers dispositifs de sélections/ orientation en entreprise ont été mis en place par Taylor afin de recruter le bon homme à la bonne place (les femmes, elles, surtout avec le fordisme, étaient à la bonne place si elles s'occupaient de la maison).

Les services d'orientation ont en France été liés à l'Éducation nationale parce qu'il entre en partie dans ses missions, on peut le comprendre, d'assurer une adéquation entre les formations dès le collège et celles proposées par l'enseignement supérieur. Mais depuis la crise des années 1970, dans la lignée de l'idéologie patronale, il a été décidé que le chômage serait la faute des chômeurs. Les services d'orientation scolaire et professionnelle (dont ce qui donnera naissance à l'ANPE puis à Pôle Emploi) ont décidé d'assurer le lien entre l'offre et la demande d'emploi, en d'autres termes, d'assurer le service de placement des futurs travailleurs. Toutefois, le chômage n'a pas diminué pour autant... Les pauvres COP (conseillers d'orientation psychologues) déjà en difficulté en collège, lycée et CIO (centre d'information et d'orientation) pour informer au mieux élèves, parents et enseignants sur les formations universitaires ont en plus eu à intégrer les logiques du monde du travail.

Avec la privatisation des services de l'État, leurs « compétences » ont été transférées aux enseignants qui doivent s'en occuper en plus d'assurer leurs cours à des classes surchargées. Les COP devenus PsyEN, c'est-à-dire mieux formés et moins payés (1480 €/mois pour un bac+5) ont eu à se replier sur des missions de psychologie pure, en sachant que dans le lot certain·e·s n'ont eu qu'une formation de conseiller·ère·s d'orientation et ne maîtrisent de la psychologie guère plus que le sens commun. Les réductions budgétaires allant bon train, les CIO risquent de fermer et leur posture de neutralité d'être abandonnée. Au profit de qui cependant, puisqu'il faudra tout de même informer les familles et futur·e·s étudiant·e·s ?

Déconcentration, sponsorship, privatisation

Les missions de l'État ont là encore été déconcentrées vers les régions. Celles-ci assurent donc désormais le service d'orientation... qu'elles sous-traitent au privé. Ainsi, la région Occitanie par exemple vient d'éditer un livret dans lequel les actions d'orientations qu'elle a mises en place sont détaillées. Au premier regard, l'ambiance est fixée : une analyse lexicométrique indique que le radical « entrepr » (pour entreprendre, entreprise, etc.) apparaît 111 fois, contre seulement 3 occurrences du mot « culture » et deux pour le mot « social ». Le mot « solidaire » apparaît une dizaine de fois ; à quatre reprises il est accolé au mot « économie » et à deux autres reprises il est accolé à

« plate-forme ». La « plate-forme solidaire » est une action soutenue par JIRL (« Job in Real Life »). Cette structure qui emploie des bénévoles (ils sont encore moins chers qu'un psychologue formé) a été fondée par une entreprise : Lilly France. Qui est Lilly France ? Il s'agit d'un laboratoire pharmaceutique, dont une bonne part des médicaments s'adressent à la jeunesse. Mais Lilly France n'est pas seule. JIRL est aussi soutenue par la fondation Pierre Bellon (M. Bellon, milliardaire, est l'ancien DG de Sodexo). On retrouve d'ailleurs Sodexo dans la fondation FACE (Fondation agir contre l'exclusion : <https://www.fondationface.org/les-fondateurs/>). FACE apparaît dans près d'un quart des actions d'orientation présentées dans le livret de la région Occitanie. D'ailleurs, l'essentiel des actions sont soutenues par des fondations. Même l'association IESF (ingénieurs et scientifiques de France) destinée aux sciences... est soutenue presque uniquement par des fondations financées par l'UIMM, la branche métallurgie du MEDEF, elle aussi très présente, quoiqu'en sourdine, dans toutes les actions.

On retrouve des informations sur la fondation FACE dans un rapport de la Cour des comptes sur les fondations : « *L'examen d'un échantillon significatif de projets conventionnés et de fondations abritées [par FACE] fait ressortir que la Fondation n'est pas en mesure de documenter suffisamment, comme elle le devrait, les phases d'instruction, de suivi et d'évaluation des projets qu'elle a conduits. La sélection n'obéit à aucune procédure formalisée et ne fait pas l'objet « d'appels à projets ». Elle est principalement dictée par les financements apportés par des entreprises mécènes ou le FSE, ainsi que par les sollicitations d'acteurs publics (ministères sociaux, grandes collectivités locales) comme privés (entreprises) (...) Les bilans de réalisation des actions, souvent de qualité médiocre, parfois inexistantes, n'ont pas permis à la Cour d'apprécier les résultats de l'ensemble des projets examinés.* »

Autres fondations engagées dans les actions détaillées au sein de ce livret : la fondation Bolloré, les fondations des structures semi-publiques SNCF et ENGIE. Une autre fondation semble s'être placée correctement, il s'agit de la fondation United Way. Parmi les financiers de cette fondation, tout un lot de structures au nombre desquelles figurent en bonne place l'Armée du Salut, Catholics Charities USA et Samaritan Purse notamment. Les voies du seigneur sont impénétrables, sauf la voie professionnelle ? Une des actions de cette fondation dont « *Les bilans de réalisation de qualité médiocre* » pour reprendre les termes de la Cour des comptes, tourne bien entendu autour d'Airbus, principal employeur de l'ancienne région Midi-Pyrénées.

Parmi les organisations soutenant cette action, là encore un bon nombre de fondations dont une se détache : Delphine Hottmater Yoga. Qui est cette Delphine Hottmater présente sous la photo d'Édouard Philippe, à côté des fondations du CAC 40 ? On ne trouve rien sur

« Toute culture authentique est à la fois nationale et universelle. Elle est apte à présenter sa spécificité et son identité tout en s'ouvrant aux autres cultures. »

Mahmoud Darwich, poète palestinien

cette structure, sinon une page Tipeee appelant aux dons.

Mais peut-être quelques cours de Yoga seront-ils utiles aux 2 000 salariés de Sodexo en passe de se faire licencier, ou aux sous-traitants d'Airbus victimes de la crise ?

Les actions d'orientation de la région Occitanie tournent principalement autour de trois thèmes : l'entrepreneuriat et les bienfaits de l'entreprise auxquels il faut croire (au moins jusqu'à son licenciement, visiblement), un peu d'économie solidaire

Si vous n'êtes pas abonné.e au *Figaro Étudiant*, vous avez tort car c'est ici que nous avons des nouvelles du lycée privé hors contrat Autrement ouvert à l'automne par Tiphaine Auzière, fille de Brigitte Macron.

Figurez-vous que cet établissement implanté dans le 16^e arrondissement de Paris a une vocation sociale, tous les élèves n'y paient pas les 9 500 € annuels demandés. Des élèves des quartiers y sont admis et aidés par la fondation Kairos pour l'innovation en éducation créée par Anne Coffinier (égérie de la Manif pour tous) et présidée par... Xavier Darcos. Ce dernier, après avoir été ministre de l'Éducation nationale, devient chancelier de l'Institut de France créé en 1795. Placé sous la protection du président de la République, il chapeaute les cinq académies (Beaux-Arts, Sciences, Académie française...) et abrite la fondation d'Anne Coffinier !

Mais la lecture de la presse people et de Challenges (https://www.challenges.fr/education/et-la-fille-de-brigitte-macron-crea-la-prepa-autrement_762843) vous informera que Tiphaine a quitté la direction en avril : des soutiens pouvaient être gênants pour Macron à l'approche des

Figaro ci, Figaro là

pour développer les territoires perdus de la République au sein desquels la SNCF ne permet plus de se rendre (se rendre de Toulouse à Valence-Agen en train peut mettre plus de temps que de faire Toulouse-Bordeaux en passant par la même ville...) et enfin de l'égalité des genres. Là encore, on peine à y croire. En effet, l'association IESF a un Conseil d'administration de 28 membres, dont seulement 4 sont des femmes.

Peut-être ont-elles été mal orientées par les PsyEN ? ☐

présidentielles, tels Gonzague Mulliez, exilé fiscal ou Pascal Gauchon ex du Parti des forces nouvelles - néo-fasciste – proche de Marion Le Pen...

On apprend aussi dans le *Figaro Étudiant* que s'agissant du bac 2021, les vœux des lycées privés hors contrat ont été exaucés par les derniers ajustements de J.-

M. Blanquer. Contrairement aux élèves des lycées publics qui auront deux épreuves à passer (philosophie et grand oral par ailleurs contesté par élèves et enseignants), les élèves du privé hors contrat auraient dû passer toutes les épreuves (entre 9 et 14). Anne Coffinier – encore elle – se félicite bruyamment de l'alignement du privé hors contrat sur le public pour la version 2021 du bac.

Tout ceci n'est pas très républicain et fleure bon le séparatisme !

Sources : https://etudiant.lefigaro.fr/article/les-lycees-privés-hors-contrat-soulages-par-les-annonces-de-jean-michel-blanquer_433b2c00-ae50-11eb-bae3-2236c379ca50/

https://etudiant.lefigaro.fr/article/au-lycee-privé-cree-par-la-fille-de-brigitte-macron-les-cours-ont-deja-commence_95d14d42-f36f-11ea-9e52-3d3af47c4cfe/

<http://www.creal76.fr/medias/files/combait-laïque-n-77-juin-2020.pdf#page=5>

La Grande et la Petite

C'est le titre d'un livre de notre amie Marianne Devars qui va paraître prochainement. C'est l'Enseignement qui nous avait réunis, il y a 30 ans.

Dans ce livre, la jeunesse de Marianne est ahurissante. Retirée à les parents alors qu'elle avait à peine 9 mois – sa grande sœur avait à peine 2 ans de plus – elle sera confiée par l'Assistance publique à une famille d'accueil dans laquelle elles seront heureuses. Ces parents de substitution envisageront une adoption qui leur sera refusée car leurs parents biologiques ne signeront jamais l'acte d'abandon. [...]

Elles seront alors retirées de cette famille par l'Assistance publique pour éviter un trop grand attachement !

Ensuite, une nouvelle famille d'accueil sera désignée pour les prendre en charge. Les deux sœurs vont connaître alors une nouvelle vie remplie de coups et de privations. [...]

Le livre de Marianne se poursuit sur une note d'optimisme. Elle est devenue institutrice, puis prof des écoles, enfin directrice d'école publique. Notre amie a su développer une résilience à couper le souffle. Si aujourd'hui, elle écrit, c'est pour sa fille, Jeanne, pour sa sœur et pour elle-même. Elle veut prouver aux yeux de tous qu'on peut toujours s'en sortir, malgré les séquelles.

Marianne a reçu un courrier de l'une des structures d'Actes Sud, les éditions Baudelaire, avec un projet de contrat pour l'édition de son livre. Quelle émotion !

Elle doit verser au préalable 2 260 € TTC pour la confection de la maquette de son livre, pour qu'il puisse être imprimé. Je suis convaincu que ce livre vous bouleversera et vous interrogera. C'est un livre qui fera date.

Marianne doit régler les 2260 € demandés par l'éditeur. L'impression et la vente des livres ne se feront qu'à partir du moment où cette somme sera réglée et elle n'en a qu'une partie.

Suggestion : achetez-le et parlez de ce livre autour de vous. Pour le recevoir en mai ou juin et l'aider à régler les 2 260 €, je vous suggère de me transmettre un chèque de 16,50 € au nom de : Marianne Devars. Merci de l'envoyer (ou de les envoyer) à mon adresse : Bernard Charon, 1832 rue du moulin, 76480 Jumièges.

Un avantage vous est réservé : vous n'aurez pas de frais de port à payer.

La loi Molac sur l'enseignement des langues régionales a été adoptée le 8 avril. L'enseignement immersif, c'est-à-dire sur une grande partie de l'enseignement, entre ainsi dans le Code de l'éducation. Il était jusqu'alors pratiqué dans des écoles de droit privé (Diwan bretonnes, Ikastolas basques, Calendretas occitanes). Sur le mode de la loi Carle obligeant sous certaines conditions une commune de résidence à payer un forfait pour la scolarisation dans une école privée sous contrat d'une autre commune, une disposition de la loi Molac fait son entrée dans le Code de l'éducation : « La participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur le territoire d'une autre commune, à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. » Autrement dit, l'adoption de cet amendement soutenu par les membres du Groupe socialiste, écologiste et républicain tend à rendre obligatoire le paie-

ment d'un forfait au privé au titre des langues régionales, forfait qui était seulement « volontaire » dans la Loi sur l'école de la confiance du 26 juillet 2019. Au-delà du débat sur la place et la pédagogie de l'enseignement des langues régionales et sous réserve de l'avis du Conseil constitutionnel saisi¹, les écoles privées sous contrat s'approprient à encaisser un forfait communal augmenté. Au passage, la

Enseignement des langues régionales : un forfait pour le privé

loi Molac conforte les lois anti-laïques Debré et Carle.

¹La saisine porte sur l'obligation de financement du privé : « Une telle obligation de financement, à la charge des communes de résidence, ne se justifie donc que pour des raisons tenant au choix des parents de l'enfant et pour favoriser l'accès à un enseignement qui, tant dans son principe que dans ses modalités, ne peut avoir qu'un caractère facultatif. »

¹ Le 21 mai, le Conseil constitutionnel a censuré l'enseignement immersif et l'usage officiel de certains signes comme le tildé mais pas l'obligation de financement du privé !

Sources : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15t0591_texte-adopte-provisoire.pdf

<https://www.vie-publique.fr/loi/278001-proposition-loi-molac-protection-patrimoniale-langues-regionales>



Utile lecture : La philosophe Stéphanie Roza (chargée de recherches au CNRS) dresse la filiation intellectuelle de la pensée anti-Lumières qui semble inspirer aujourd'hui des courants politiques de gauche.

Certains de leurs penseurs n'hésitent pas à rejeter l'héritage des Lumières accusées d'avoir conduit aux barbaries des XIX^e et XX^e siècles,

barbaries qui perdurent sous diverses formes.

Stéphanie Roza organise sa démonstration autour de trois principes qui furent les piliers de la pensée animant le mouvement social et qui ne semblent plus en situation, aujourd'hui, d'unifier une gauche en miettes : le rationalisme, le progressisme et l'universalisme. Elle retrace les filiations de ces rejets qui trouvent leurs sources aussi bien dans la sensibilité réactionnaire des

romantiques que dans la critique de la raison par Michel Foucault, de Georges Sorel au début du XX^e siècle, passé du marxisme à l'Action française, au conservatisme de Jean-Claude Michéa, de la critique des droits de l'homme au féminisme inspiré par la pensée « intersectionnelle » empruntée à Kimberlé Crenshaw... Dans une période où la gauche dans ses diverses expressions semble incapable de constituer une force politique audible, Stéphanie Roza achève cette « réflexion soucieuse de préparer les combats de l'avenir »² en évoquant la mémoire de Jaurès qui sut, en avril 1905, unifier les mouvements socialistes dispersés³.

Mais on sait que si l'histoire ne se reproduit pas à l'identique, souvent les mêmes causes produisent les mêmes effets !

¹ Dernière phrase de l'ouvrage

² Congrès du Globe du 23 au 25 avril 1905 fondateur de la SFIO

La gauche contre les Lumières, Stéphanie Roza, Fayard, janvier 2020, 201 pages, 18 €



Le bêtisier du laïco-sceptique

Laïcards, bouffeurs de curés sont les deux qualificatifs le plus souvent utilisés pour dénigrer celles et ceux qui défendent et promeuvent la laïcité. Ce livre de 158 pages, 7 chapitres et 46 réponses courtes, illustré de nombreux dessins de Xavier Gorce, est un cadeau à offrir aux amis comme aux ennemis de la laïcité. Ils y constateront ou découvriront ce que cette notion apporte à notre liberté : celle de croire, de ne pas croire, ou d'être indifférent aux

religions. Elle les rassurera sur leur liberté de conscience acquise lors de la révolution de 1789

et confortée par la loi de 1905 qui stipule que la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte, ce qui indique que les cultes sont affaire privée, et qu'au nom de l'égalité, ils s'organisent – dans le respect de l'ordre public – comme ils l'entendent : elle n'a pas à s'en mêler. Reste la fraternité, celle qui réunit les citoyens, qui scelle notre sentiment de solidarité et d'amitié et nous obtenons la devise de Notre République. **Beau programme, non ?**

Le bêtisier du Laïco-sceptique, R. Fregosi, N. Heinich, V. Tournay, J.-P. Sakoun, Minerve, 158 p. 13 €

« C'est en allant vers la mer que le fleuve reste fidèle à sa source. »

Jean Jaurès

Dans cet essai de plus de 400 pages, Mohamed Sifaoui nous livre le résultat d'une enquête de plusieurs mois sur la convergence entre l'islamisme et une certaine gauche radicale.

Pour l'auteur l'expression « islamo-gauchisme », expression forgée par le politologue Pierre-André Taguieff dans les années 2000, n'est pas une vue de l'esprit, un élément de langage comme l'affirment certains partis et intellectuels « de gauche », mais bien une réalité historique, idéologique, politique qui s'est manifestée à maintes reprises depuis les années 70 :

- par son soutien de la part d'intellectuels de gauche à la « révolution » iranienne
- par le « compagnonnage » avec Tarik Ramadan, porte-parole des Frères musulmans,
- par le silence sur la montée de l'antisémitisme et la faible mobilisation en 2002 après l'assassinat des enfants juifs de Toulouse,
- par les excuses « sociologistes » visant à minimiser l'horreur des attentats dont la faute reviendrait principalement à l'Occident et à la France en particulier;
- par la marche du 10 novembre 2019 à l'appel du CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) contre « l'islamophobie ».
- par la mise en accusation d'islamophobie (expression inventée par les islamistes chiites iraniens de toutes personnes ayant une pensée critique vis-à-vis de l'islam et de l'islamisme faisant d'elles des cibles potentielles.
- par l'affirmation que les lois contre « le séparatisme » qui défendent la laïcité, sont des lois contre les musulmans, entretenant ainsi l'amalgame entre islamistes et musulmans.

Mohamed Sifaoui dénonce cette alliance « contre-nature » avec cette idéologie totalitaire qui bafoue les droits les plus élémentaires de la démocratie, de liberté



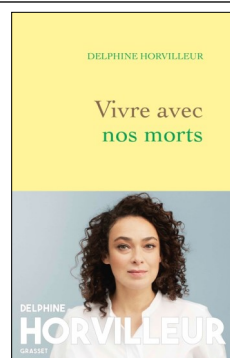
de conscience, d'égalité hommes/femmes (dont le port du voile ne serait que la partie visible de l'asservissement de la femme) pouvant servir de base idéologique au djihadisme et au terrorisme. Une alliance qui, non seulement fait le lit de l'extrême droite mais aussi celui de l'extrémisme islamiste grâce à une convergence de lutte, alimentée par des liens entre intellectuels dits de gauche et penseurs islamistes, se manifestant par la haine de l'Occident et l'histoire de la colonisation et de l'esclavage, l'occupation israélienne, les discriminations des populations d'origine musulmane par des lois supposées racistes...

Sans nier les responsabilités historiques de l'Occident dans l'expansion de l'idéologie islamiste (la revanche « des damnés de la terre »), l'auteur revient sur la dangerosité de cette idéologie remontant au IX^e siècle et devenue dominante depuis le XX^e siècle et l'instauration de la monarchie saoudienne; une idéologie dénoncée par des intellectuels de culture musulmane au risque de leur vie qui ne sont jamais cités et encore moins soutenus par des intellectuels ou responsables de partis se réclamant de la gauche (quand ils ne sont pas eux-mêmes accusés d'islamophobie « faisant le jeu de l'extrême droite », cf. Kamel Daoud).

Il conclut d'ailleurs en disant que le véritable racisme est celui de nier les souffrances des populations musulmanes victimes de l'idéologie islamiste et en appelle à tous ceux qui se pensent de gauche d'ouvrir les yeux sur leurs renoncements et la trahison de leurs valeurs. □

Mohamed Sifaoui, journaliste, spécialiste de l'islam politique, vivant en France et sous protection policière depuis de nombreuses années.

Mohamed Sifaoui. *Les fosseurs de la République : islamo-gauchisme : enquête inédite*. Éd. de l'Observatoire, 2021.



Vivre avec nos morts

Nous sommes le jeudi 15 janvier 2015.

Au cimetière Montparnasse, la sœur d'Elsa Cayat présente Delphine Horvilleur à la famille et à la bande de Charlie avec ces mots : « *Je vous présente Delphine, notre rabbin. Mais ne vous inquiétez pas, c'est un rabbin laïc !* »

Dans ce livre Delphine Horvilleur s'interroge sur cet accompagnement de la mort et sur sa laïcité avec beaucoup de justesse et d'empathie.

HORVILLEUR, Delphine. *Vivre avec nos morts : petit traité de consolation*. Grasset, 2021



Ensemble, nous demandons justice

Quel point commun entre les gens du voyage installés auprès de Lubrizol, les pêcheurs de Cassis, une enseignante marseillaise et un ouvrier du bâtiment ? Priscillia Ludosky, une des fondatrices du mouvement des gilets jaunes et Marie Toussaint eurodéputée écologiste s'interrogent sur ces violences environnementales et leurs

effets sur la population.

LUDOSKY, Priscillia et TOUSSAINT, Marie. *Ensemble nous demandons justice : pour en finir avec les violences environnementales*. Massot, 2020

« Ce n'est pas seulement dans les assemblées populaires, dans les journaux, dans les congrès, qu'il faut combattre et extirper le militarisme.[...] Il faut le combattre dans le goût qu'on a pour l'uniforme. [...] Habituer les enfants à se dire : un uniforme c'est une livrée, et toute livrée est ignominieuse, celle du prêtre et celle du soldat, celle du magistrat et celle du laquais. »

Ferdinand Buisson (Congrès de la Paix de Lausanne en 1869)

Échos d'ailleurs

ÉGYPTE : Disparition de Nawal al-Saadawi, médecin et écrivaine féministe égyptienne



La disparition ce 21 mars 2021 de l'écrivaine Nawal al-Saadawi, a suscité beaucoup d'émoi dans le monde. Née en 1931, elle était médecin psychiatre et avait occupé des postes de responsabilité dans diverses institutions de santé du Caire. Figure emblématique de la

lutte pour les droits humains et en particulier pour les droits des femmes, elle avait toujours combattu les fondamentalistes religieux et le patriarcat. Auteure d'une cinquantaine d'ouvrages de fiction (dont les ouvrages féministes de référence *Au début, il y avait la femme* et

La femme et le sexe) elle s'inspirait de témoignages et de données médicales réelles pour les écrire et y dénonçait la polygamie, le port du voile, l'inégalité des droits de succession entre hommes et femmes en islam et surtout l'excision, qui concerne plus de 90 % des Égyptiennes.

En 1993, menacée par les islamistes, elle avait été contrainte de s'exiler aux États-Unis où elle fut « écrivaine en résidence » dans une université de Caroline du Nord. De retour dans son pays en 2005, elle avait tenté une candidature à une élection présidentielle mais avait dû renoncer face aux pressions. En 2011 elle avait mis beaucoup d'espoir dans la jeunesse de la place Tahrir qu'elle avait rejointe.

Sa voix libre va manquer à toutes les féministes.

ALGÉRIE : régression de la liberté d'expression

Alors que le Hirak, mouvement populaire apparu en février 2019, continue - après un temps d'interruption dû à la Covid19 - de rassembler tous les mardis les étudiants et tous les vendredis l'ensemble des citoyens pour demander un changement de régime et pour un « État civil et non militaire », on assiste à une régression de la liberté d'expression et de pensée.

Ainsi ce 22 avril, l'universitaire et islamologue reconnu, spécialiste du soufisme, Saïd Djabelkhir âgé de 56 ans, a été condamné en première instance à une peine de trois ans de prison assortie d'une lourde amende pour, - selon un article du Code pénal - « offense aux préceptes de l'islam et aux rites musulmans ». Ce verdict solde un procès qui faisait suite à une plainte déposée par un universitaire informaticien soutenu par six avocats qui estimait que les écrits de l'islamologue sur les réseaux sociaux étaient « attentatoires » à sa personne et à l'islam. L'islamologue, dont le travail est d'analyser les textes anciens, dit avoir écrit, par exemple, que « certains rituels et certaines pratiques existaient avant l'islam, comme les pèlerinages qui se pratiquaient dans un cadre païen » ou encore de considérer certaines interprétations du Coran (hadiths) comme non recevables, comme le font d'autres islamologues.

Suite au procès, tout laissait penser que la cour se déclarerait incompétente pour juger en la matière et qu'il se solderait par une relaxe. La Ligue algérienne des droits de l'homme a exprimé sa solidarité avec l'islamologue et a dénoncé la transformation de la justice en appareil d'inquisition. L'islamologue a fait appel de son jugement

Ce 4 mai, c'est au tour d'Amira Bouraoui médecin gynécologue de 45 ans d'être condamnée à une peine de deux fois 2 ans de prison ferme assortie de lourdes amendes dans deux affaires différentes.

Amira Bouraoui a déjà été emprisonnée. Elle s'était fait connaître en 2014 pour avoir mené le mouvement *Barakat* (*Ça suffit*) qui s'opposait à un quatrième mandat présidentiel pour Bouteflika. Depuis 2019, elle soutient le Hirak.

Dans une première affaire elle est condamnée pour « atteinte aux préceptes de l'islam et au prophète » pour avoir critiqué l'extrémisme religieux wahhabite sur les réseaux sociaux, ce qu'elle estime être un paradoxe après les milliers de morts en Algérie causés par cet extrémisme durant la « décennie noire ».

Dans la seconde affaire, elle est poursuivie - toujours pour des écrits sur les réseaux sociaux - pour atteinte au président de la République ; diffusion d'informations susceptibles d'attenter à l'ordre public ; outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

Depuis le 19 avril, c'est le journaliste de Liberté-Algérie Rabah Karèche qui est en détention à Tamanrasset suite à la publication d'un article de presse. Il est poursuivi pour administration d'un compte électronique consacré à la diffusion d'informations susceptibles de provoquer la ségrégation et la haine dans la société ; diffusion volontaire de fausses informations susceptibles d'attenter à l'ordre public ; usage de divers moyens pour porter atteinte à la sûreté et l'unité nationales.

Selon les observateurs, si le Hirak continue son action de remise en cause du régime, en même temps on assiste à une judiciarisation du débat d'idées, à une atteinte à la liberté d'expression et aussi à un retour en force du salafisme dans tous les segments de la société... ☐

Sources : <https://www.elwatan.com/a-la-une/luniversitaire-said-djabelkhir-condamne-a-3-ans-de-prison-menace-sur-la-liberte-dopinion-et-de-conscience-24-04-2021>

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/le-proces-damira-bouraoui-ajourne-au-27-avril-357197>

« Mon crime le plus grand est d'être une femme libre à une époque où l'on ne tolère que les esclaves. Je suis née avec un cerveau qui pense à une époque où l'on cherche à tuer la raison. »

Nawal al-Saadawi, féministe égyptienne, médecin, écrivaine,

Guillaume
**La chronique
de Rahan**
LECOINTRE

Mon truc en plume

Ah, les ptérosaures ! Fascinantes bestioles ! Symboles de la vie préhistorique, comme le ptérodactyle ou le ptéranodon ! Rahan en a côtoyé quelques-uns...

Certes, ils devaient avoir été sacrément retardataires, car en réalité, plus aucun ptérosaure n'a dépassé l'extinction de masse de la fin du Crétacé, voici 66 millions d'années de cela. Ce groupe de reptiles volants a une signature bien à lui : son aile. Tandis que les chauve-souris volent principalement avec leurs doigts, et que les oiseaux volent avec leur bras au bout duquel il reste trois doigts atrophiés, les ptérosaures volaient avec l'annulaire. Cette aile inédite était portée pour moitié par le bras, et pour l'autre moitié par le quatrième doigt hypertrophié. En prime, un os complètement original émanant du poignet, l'os ptéroïde, servait de support à cette partie de la membrane alaire qui s'étendait du bord antérieur de l'aile au cou de l'animal. Fois-nants depuis la base du Trias supérieur jusqu'à la fin du Crétacé, soit durant 164 millions d'années, on en trouve dans le registre fossile de toutes les tailles et de tous les milieux, depuis le petit chasseur d'insectes forestier *Anurognathus*, de 9 cm de long pour une envergure de 50 cm et une masse estimée à 40 grammes, jusqu'au géant des mers *Quetzalcoatlus* de 12 mètres d'envergure. Fascinants, vous dis-je !

Il ne s'agit clairement pas d'oiseaux. Leur squelette n'en montre aucun des traits distinctifs. Aussi, lorsqu'on découvrit des traces de sortes de poils à la surface de ces animaux, et ceci dès 1831 chez *Scaphognathus*, il ne pouvait s'agir ni de poils ni de plumes. Faute de nom approprié, on les appellera plus tard « pycnofibres ». On trouva celles-ci chez *Rhamphorhynchus*, *Anurognathus*, *Pterodactylus*, *Dorygnathus*. Dans les années 1970, on découvrit d'autres ptérosaures « velus » du Jurassique comme *Sordes*, *Jeholopterus*, *Pterorhynchus*, et *Gegepterus* du Crétacé. Tous ces fossiles nous amenèrent à un fait crucial : ces pycnofibres ont été identifiées comme ayant des traits communs avec les plumes. À leur base on identifia un manchon ressemblant fort au calamus des plumes. Ces structures présentaient en outre des mélanosomes contenant de la mélanine, et des struc-

tures branchées.

En parallèle, chez les dinosaures, c'est-à-dire le groupe frère des ptérosaures, on découvrit de multiples formes non volantes portant des plumes piliformes, ou même du duvet. En 2012, on découvrit en Chine un proche cousin du tyrannosaure, *Yutyrannus huali*, d'une lon-

gueur respectable de 9 m, daté à - 125 millions d'années. Le fossile d'excellente qualité a gardé la trace de plumes piliformes filamenteuses de 15 à 20 cm de long. Mais comment sait-on que ces sortes de « poils » ont vraiment un rapport avec des plumes ? En raison de leur constitution chimique. Les poils des mammifères sont faits d'alpha-kératine. Les plumes des oiseaux sont faites de bêta-kératine. Chez le dinosaure théropode non volant *Shuvuuia*, on a pu démontrer grâce à une réaction immuno-histo chimique que le revêtement de l'animal était bien de la bêta-kératine ! Puis au cours de la décennie passée on retrouva ces plumes piliformes dans une autre grande famille de dinosaures, les ornithischiens : *Tianyulong*, *Kulindadromeus* du Jurassique, et

même chez le cératopsien *Psittacosaurus* ! Ceci ne restreint plus les plumes au petit sous-groupe de dinosaures qui donna naissance aux oiseaux, les théropodes, mais fait remonter celles-ci à l'origine même des dinosaures. Et c'est là qu'on enfonce le clou : aujourd'hui les paléontologues ne considèrent plus les « pycnofibres » des ptérosaures comme foncièrement différentes des plumes filiformes des dinosaures. Tout cela remonte à l'ancêtre commun aux ptérosaures et aux dinosaures, l'ancêtre de tous les ornithodires, à la base du Trias supérieur, il y a 230 millions d'années. Si, à l'époque où je lisais *Rahan*, on m'avait dit que les ptérosaures portaient des plumes, je ne l'aurais pas cru ! Ces animaux à sang chaud, tout comme les dinosaures, se servirent d'abord de plumes en forme de poils non pas pour voler, mais pour conserver leur chaleur. Elles servirent aussi à la sensibilité tactile, au signal envers les congénères, la protection et l'aérodynamisme. En somme, des trucs en plume bien pratiques !



« Derrière l'appropriation par le petit nombre des ressources matérielles de la société, il y a l'appropriation par les mêmes, et pour leurs propres fins, des ressources culturelles et spirituelles qui sont, non pas le produit des individus qui en ont pris possession, mais du travail de coopération de l'humanité. »

John Dewey